



# CONSEIL MUNICIPAL

Proces-Verbal du 29 Mars 2012



## **OBJET**

### **2012-42) ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE – PROPOSITION ARCHITOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis fourni par le cabinet d'études ARCHITOUR dans le cadre de la création d'une Zone d'Aménagement Différé et propose de retenir celui-ci pour un montant de 750,00 € HT soit 897,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de passer un marché avec le cabinet d'études ARCHITOUR pour un montant de **897,00 € TTC**.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

## **OBJET**

### **2012-43) PROJET NOUVELLE MAIRIE - CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses final relatif à l'appel d'offres pour les travaux de la nouvelle mairie.

Celui-ci est établi comme suit :

Nom Entreprise	Lot	Montant Marché
PREVOSTO	1 - Maçonnerie-Démolition	91 343.95 € HT soit 109 247.36 € TTC
GILOT	2 - Charpente-couverture ardoises	15 126.78 € HT soit 18 091.63 € TTC
GILOT	3 - Bardage - isolation par l'extérieur	51 248.50 € HT soit 61 293.21 € TTC
BARON	4 - Menuiseries extérieures alu-serrurerie	63 010.00 € HT soit 75 359.96 € TTC
BOUGERES	5 - Menuiseries intérieures bois	36 436.86 € HT soit 43 578.48 € TTC
ACTIS LATOUR	6 - Plâtrerie-cloisons sèches-faux plafonds	39 985.93 € HT soit 47 823.17 € TTC
GUERRIN CARRELAGE	7 - Carrelages-faïence	27 262.42 € HT soit 32 605.85 € TTC
MURY	8 - Peinture	13 776.91 € HT soit 16 477.18 € TTC
EUROVIA	9 - Aménagements extérieurs	35 047.00 € HT soit 41 916.21 € TTC
GREEN	10 - Escalier élévateur (lot optionnel)	10 990.00 € HT soit 13 144.04 € TTC
SCF	11 - Plomberie-sanitaires	6 811.09 € HT soit 8 146.06 € TTC
France CHAUFFAGE	12 - Chauffage-VMC	49 358.77 € HT soit 59 033.09 € TTC
LAVAL ELEC	13 - Electricité	53 596.73 € HT soit 64 101.69 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de passer les marchés avec les entreprises dénommées plus haut
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

La totalité des marchés représentant un montant de 590 817,93 € TTC

**OBJET**  
**2012-44) COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 qui se présente comme suit :

**Section de fonctionnement**

Excédent de fonctionnement reporté	188 266,60 €	
Dépenses		1 438 757,08 €
Recettes	1 524 978,46 €	
	-----	
TOTAL	1 713 245,06 €	1 438 757,08 €

**Section d'investissement**

Déficit d'investissement reporté		247 122,02 €
Dépenses (y compris restes à réaliser)		443 286,39 €
Recettes	926 993,58 €	
	-----	
TOTAL	926 993,58 €	690 408,41 €

RESULTAT DE CLOTURE 2011 : Excédent de 511 073,15 €

**OBJET**  
**2012-45) COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE**  
**AFFECTATION DES RESULTATS**

**Considérant** que le compte administratif 2011 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement (résultat d'exploitation) de 274 487,98 €
- un besoin de financement de la section d'investissement y compris le solde des restes à réaliser de 0.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de 274 487,98 € comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2011 (compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : 0,00 €.
- le surplus, soit la somme de 274 487,98 € est affectée au financement des charges d'exploitation.

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

A partir de 2013, le budget du CCAS sera présenté avec les budgets annexes.

**OBJET**  
**2012-46) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011**  
**COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET**  
**2012-47) COMMUNE- BUDGET PRIMITIF 2012**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2012 qui se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 770 727,98 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 036 000,00 €

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Monsieur Le Maire informe le conseil que les collectivités territoriales présentent actuellement des difficultés pour réaliser des emprunts mais que le recours à celui-ci reste nécessaire.

La commune doit donc évaluer des priorités de travaux à effectuer pour l'année 2012.

Le conseil décide de donner la priorité aux projets d'investissements suivants :

- Travaux de la future maire
- Mise en réseau de l'école élémentaire
- Accessibilité
- Mise en sécurité
- Mise à disposition de locaux pour les associations

Aucune réserve n'est émise pour le fonctionnement

Les banques seront consultées.

Un travail sur les comptes analytiques de la commune va être effectué. En octobre 2012, un projet de financement sera élaboré afin de dégager les faisabilités des futurs projets (établissement d'une prospective financière pour 2013/2014).

La communication vers les concitoyens sera essentielle.

**OBJET**  
**2012-48) TARIFS ANIMATION JEUNESSE -**  
**VACANCES AVRIL (PÂQUES) 2012**

Le conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes aux vacances de la Pâques 2012, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants (suivant les quotients familiaux) :

ACTIVITE	TARIF 1 EN €	TARIF 2 EN €	TARIF 3 EN €
Activités travaux manuels	3.46	3.35	3.24
Journée Intercom handisport + repas	3.04	2.95	2.85
Journée à Château-Gontier BMX Roller	10.60	10.48	10.35
Soirée Barbecüe	2.56	2.48	2.40
Journée fille	6.76	6.65	6.54
Laser Game (Laval)	12.26	11.98	11.70
Kin Ball	1.60	1.55	1.50
Accrobranches (Forcé)	8.74	8.57	8.40
Skate-Parc Le spot(Le Mans) : Tarif entrée simple matériel apporté par le jeune -	8.84	8.77	8.70
Skate-Parc Le spot(Le Mans) : Tarif entrée simple + location casque	9.48	9.39	9.30
Skate-Parc Le spot(Le Mans) : Tarif entrée simple + location roller/skate board	10.76	10.63	10.50
Skate-Parc Le spot(Le Mans) : Tarif entrée simple + location roller/skate board + location casque	12.04	11.87	11.70
Skate-Parc (Vitré) - Transport	6.60		

**OBJET**  
**2012-49) SUBVENTION ADMR - 2012**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3272,00 € pour la participation au poste de secrétariat de l'association locale ADMR d'Argentré, pour l'année 2012

➤ **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget primitif 2012 chapitre 65.

**OBJET**  
**2012-50) ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE**  
**DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**  
**PARTICIPATION DES COMMUNES DE PARNE/ROC et FORCE**

Le Conseil municipal,

**VU** le montant de la subvention allouée à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, 232,00 € pour l'année 2012.

➤ **Fixe** le montant de la participation des Communes de Parné/Roc et Forcé, en fonction du nombre d'habitants, à savoir :

Parné/Roc :	1270 habitants x 0,05027	63,84 €
Forcé :	1030 habitants x 0,05027	51,77 €

**OBJET**  
**2012-51) NOMINATION DELEGUES DU COLLEGE DES ELUS AU COMITÉ**  
**NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal,

**VU** les démissions des délégués élus au CNAS suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2008 et dans la mesure où il convient de nommer un délégué du collège des élus titulaire et un délégué du collège des élus suppléant au Comité National d'Action Sociale.

➤ **Nomme à l'unanimité** Madame Sylvie GAUTIER déléguée titulaire du collège des élus au CNAS et Madame Magali LEROY déléguée suppléante du collège des élus au CNAS, à effet de représenter la commune d'Entrammes.